



La qualité de l'environnement nord-américain est gravement menacée par des initiatives comme la demande d'autorisation récente de 20 centrales thermiques américaines d'augmenter de 80% leurs émissions de SO₂, qui dépassent déjà les limites autorisées par un facteur de deux ou plus.

américain au bénéfice de l'industrie. Dès lors, il réclame vivement de l'**Environmental Protection Agency** qu'elle rejette ces propositions révoltantes et même qu'elle insiste pour obtenir un abaissement des limites d'émissions de SO₂ dans ces vingt centrales.

D'ici l'an 2000, on prévoit que les émissions de NO_x des centrales thermiques américaines augmenteront d'environ 50%, passant de 5,6 millions de tonnes métriques (1980) à environ 8,4 millions de tonnes métriques.

Quant aux émissions de SO_x des centrales thermiques canadiennes, les prévisions du groupe de travail ne sont guère plus rassurantes. Si l'on n'impose aucune restriction, les émissions de SO_x passeront en effet de 0,7 million de tonnes métriques, en 1980, à 1,3 million de tonnes d'ici l'an 2000. Dans le cas contraire toutefois, le total des émissions pourrait baisser au-dessous des valeurs enregistrées en 1980.

Actuellement, les centrales électriques au Canada n'appliquent aucune méthode de désulfuration des gaz de carneau, bien que cette technologie soit disponible et se soit

révélee efficace pour réduire les émissions de SO₂ des centrales thermiques dans d'autres pays. Le sous-comité estime que cette situation est tout simplement honteuse.

Les émissions de NO_x des centrales thermiques canadiennes doubleront si elles ne font l'objet d'aucune restriction: leur valeur totale passera donc de 0,3 million de tonnes métriques à 0,6 million au cours des deux prochaines décennies.

De 1977 à 1990, la production d'électricité par les centrales thermiques classiques augmentera d'environ 50%. On obtiendra une telle augmentation due à la combustion de charbon, car afin de s'assurer une plus grande indépendance énergétique, le Canada veut réduire sa consommation de pétrole, ressource qui se raréfie et se fait de plus en plus coûteuse.

C'est en Alberta et en Colombie-Britannique qu'on construira la plupart des nouvelles centrales thermiques; ces deux provinces ont la chance de posséder d'importantes ressources de charbon à faible teneur en soufre. Le nombre des génératrices d'électricité alimentées au charbon augmentera également

en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse.

D'ici 1989, la Nouvelle-Écosse augmentera sa capacité de production d'électricité à partir du charbon de 10,40% (1977) à 49,48%. On prévoit, au cours de la même période, des augmentations comparables dans d'autres provinces: de 55,72% à 71,05% en Saskatchewan, de 61,51% à 81,94% en Alberta et de 0% à 7,28% en Colombie-Britannique.

L'utilisation du charbon pour la production d'électricité augmentera également au Nouveau-Brunswick, mais dans une proportion moindre qu'en Nouvelle-Écosse. Ainsi en 1977, l'électricité produite par combustion de charbon représentait 7,56% de la production du Nouveau-Brunswick; en 1989, cette part montera à 10,04% car un certain nombre de centrales alimentées au pétrole seront converties. On limitera cette augmentation à une valeur relativement faible grâce à la construction de la centrale nucléaire de Pointe-Lepreau dont la production comptera pour 21,98% de l'électricité du Nouveau-Brunswick en 1989.

En termes de ressources énergétiques, le Canada est relativement riche, mais comme certains autres pays industrialisés, il doit importer du pétrole et dépend dès lors d'un approvisionnement coûteux et stratégiquement instable. Toutes pertes considérées, le Canada importe 403 000 barils de pétrole par jour, soit quelque 253 000 barils de plus qu'il n'en exporte. Si notre politique énergétique n'était pas modifiée, nos importations pourraient dépasser 600 000 barils de pétrole par jour vers 1985, compte tenu de l'utilisation accrue qu'on en fait et de l'ameublissement de nos réserves.

En octobre 1980, le Programme énergétique national (PÉN) proposait qu'on réduise la consommation de pétrole dans les secteurs résidentiels, commerciaux et industriels de toutes les provinces à moins de 10% de l'énergie totale utilisée dans ces secteurs. Si l'on appliquait cette